

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014.

Présents : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME, Adjoints, Florian BELOT, Marcelino DIJOUX, Frank PRADIER, Jean-François ROQUES, Jean-Claude MARTINEZ, conseillers municipaux.

Excusé : M. Alain PENCHENAT et Benjamin ROUDIER.

Absents : MM. Stéphane ALAUX.

Date de convocation : 10/11/2014.

Secrétaire de séance : M. Franck PRADIER.

Cimetière :

Dégradations dans le cimetière :

Les assurances de deux familles responsables des dégâts occasionnés dans le cimetière ont donné leur accord pour payer la réparation (montant de la quote-part : 1 450 €.) Il y a un litige avec l'assurance de la 3^{ème} famille qui s'appuie sur les dires de l'expert celui-ci estime que son assuré n'est redevable que de 700 €...

Durée et tarif des concessions, réorganisation du cimetière:

Il faut revoir la durée et le prix des concessions. M. Le Maire propose que l'on se renseigne et que l'on réfléchisse sur les catégories et le tarif des concessions à mettre en place afin de décider à la prochaine réunion du conseil municipal.

D'autre part il faut continuer le travail commencé par le précédent CM :

- _ Reprendre la procédure sur les tombes en état d'abandon.
- _ Revoir et mettre en place un plan d'agencement.

Aménagement Mairie :

M. Le Maire informe du plan de financement prévu pour l'aménagement de la mairie : L'état et le Conseil Général ont acceptés les modifications sur l'aménagement de la Mairie, en conséquence le financement de ce projet est le suivant :

DETR (Subvention de l'Etat) 25 %	7 816.23 €
Conseil Général 29 %	9 066.83 €
Autofinancement	<u>20 634.84 €</u>
TOTAL TTC	37 517.90 €

Une réunion de la commission bâtiment pour démarrer le projet est prévue le 25/11/2014 à 21h00.

Aménagement sécurité routière.

Suite à la visite de M. MOULIS du service voirie du conseil général, il est proposé d'installer 4 ralentisseurs 3 sur la RD 37 et 1 sur la RD 137 avec la signalétique correspondante. Il conviendra de faire établir un devis pour l'ensemble.

Eclairage abri bus Delrieu.

Un devis de 6 288.46 € TTC a été établi afin d'éclairer l'abri bus à Delrieu.

Le SDET finance à hauteur de : 3 668.27 €.

A charge pour la commune : 2 620.19 € TTC. .

Le conseil municipal donne son accord pour signer la convention correspondante avec le SDET.

Vote de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Arrêté interministériel en date du 16 Décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes et Etablissements publics locaux.

Il précise que les Receveurs Municipaux et Syndicaux sont autorisés à fournir aux collectivités locales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Il indique enfin que les prestations ayant un caractère facultatif, il a pris contact avec Monsieur Bruno REVERDY, Receveur Municipal, qui lui a donné son accord sur la fourniture des prestations de conseil d'assistance dans les conditions prévues par l'Arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant les services rendus par Monsieur Bruno REVERDY en qualité de conseiller de la commune, décide de lui allouer l'indemnité de conseil calculée par application du tarif prévu par l'arrêté interministériel visé ci-dessus. 265.54 € net en 2014

Questions diverses :

Devis illuminations fête de fin d'année : 708 € TTC. Le conseil municipal décide par 6 voix contre, 1 abstention et 1 voix pour : de ne pas illuminer le village cette année.

Remise des médailles du 11 octobre 2014 : les dépenses se sont élevées à 730.44 €.

Salle de motricité et de sport : un compteur de gaz a été installé pour établir avec précision les dépenses de chauffage, et connaître le coût de fonctionnement de cette salle. Il conviendra de réfléchir sur la contribution à demander aux associations pour participations aux dépenses.

Platanes : 1 sur 2 sera élagué. Les feuilles devront être ramassées avant le week end du 23 novembre.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 16 décembre 2014 à 21h00.

La séance est levée à 23h30.